

CAPTEURS HUMIDITÉ ET QUALITÉ D'AIR INTÉRIEUR

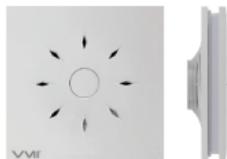
par NEXELEC

MANUEL D'INSTALLATION ET D'UTILISATION



CAPTEUR HUMIDITE

Détecteur de Température et Humidité



CAPTEUR QUALITE D'AIR INTERIEUR

Détecteur de Dioxyde de Carbone / Température / humidité

À lire impérativement avant toute utilisation.

Conservez la documentation fournie avec ce produit pendant toute sa durée de vie.

Les capteurs ainsi que leurs piles lithium scellées ont une durée de vie pouvant aller jusqu'à 10 ans en fonction du protocole radio et de l'environnement d'usage.

Correspondance entre la gamme VMI® et NEXELEC :

Gamme VMI®	Gamme NEXELEC
Capteur humidité	INSAFE+ Pilot
Capteur qualité d'air intérieur	INSAFE+ Carbon

- Les appareils INSAFE+ Pilot et INSAFE+ Carbon sont conformes à :
- La Directives (RED) 2014/53/EU sur les équipements radio
- La Directive 2011/65/EU (RoHS)
- Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible sur le site internet www.nexelec.fr
- Dimension : 105x105x30 mm
- Indice de protection : IP40
- Température de stockage et de fonctionnement entre 0°C et +50°C
- Taux d'humidité de 0% à 95%
- Les appareils sont conçus pour être utilisés dans un environnement intérieur.
- Une utilisation récurrente et/ou prolongée dans un environnement exceptionnel peut réduire la durée de la pile et donc l'autonomie du détecteur.

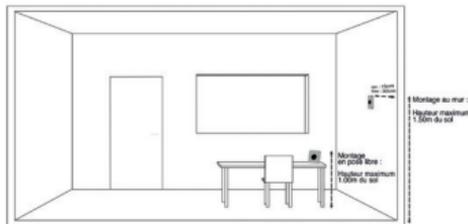
Protocoles	Fréquences radios
EnOcean	868MHz : Europe (EN300-220)

EMPLACEMENTS D'INSTALLATION

Emplacements à privilégier dans un environnement domestique ou tertiaire

Il est recommandé d'installer le capteur :

- Au minimum à 1 mètre du sol
- Au maximum à 1,5 mètre du sol si le capteur est fixé au mur (fixation par vis et chevilles)
- Pour obtenir des données au plus proche de l'utilisateur, nous vous conseillons de respecter les emplacements préconisés.



Capteur de Qualité d'Air Intérieur

Emplacements à éviter

Ne pas installer le capteur de qualité d'air intérieur :

- À moins de 30 cm du plafond
- En extérieur
- Dans un endroit où la température est inférieure à 0°C ou supérieure à 50°C
- Dans un endroit où l'humidité est supérieure

à 95%

- Dans un endroit poussiéreux ou sale (garage, atelier, etc.)
- À moins de 1 m des portes et fenêtres, des bouches de chauffage, de refroidissement ou d'aération
- Dans un passage où il pourrait être détérioré
- Dans un espace clos (par exemple, dans un placard ou derrière un rideau)
- Dans un endroit où il peut être obstrué (par exemple par des meubles)

MISE EN SERVICE DU CAPTEUR



- Pour mettre en service votre capteur, enclenchez l'interrupteur mono-usage (1).
- Le bon fonctionnement de l'activation du produit est matérialisé par un clignotement vert-orange-rouge de la LED pendant 10 secondes.
- La LED verte clignote ensuite toutes les 20 secondes environ durant la phase d'initialisation qui peut durer jusqu'à deux minutes. La fin de cette phase d'initialisation est symbolisée par l'allumage de la LED verte en continu pendant 5 secondes.

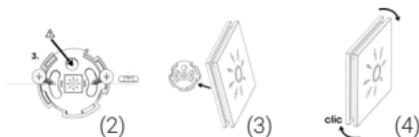
FIXATION DU CAPTEUR A UN MUR

- Utiliser le socle de fixation ainsi que les vis et chevilles fournies avec le capteur.
- Au besoin, le kit de fixation « vis et chevilles »

peut être remplacé par une fixation adhésive INSAFE Fix (en option).

RESPECTER LA PROCEDURE SUIVANTE

- Choisir un emplacement adéquat au mur pour fixer le capteur
- Retirer le socle de fixation du capteur
- Indiquer par des marques au crayon les endroits du mur où vous souhaitez percer les trous de vis. Le dessin à l'intérieur du socle indique la position finale du capteur une fois clipsé (2)
- Insérer les chevilles nylon fournies et visser le socle de fixation (3)
- Placer votre capteur sur le socle de fixation et tourner ensuite d'un quart de tour vers la droite pour le clipser. Vous devez entendre un clic garantissant ainsi la bonne fixation de votre capteur à son socle de fixation (4)
- Assurez-vous que votre capteur est parfaitement fixé au mur.



PRECAUTIONS ET LIMITES D'UTILISATION DU CAPTEUR

Ne pas installer le capteur dans une des situations décrites dans le § « Emplacements à éviter ».

- Ne pas peindre le capteur ou le couvrir.
- Ne pas obturer les ouvertures du capteur.

- Ne pas démonter, ni modifier, ni détériorer le capteur. Le capteur est conçu pour avoir une autonomie jusqu'à 10 ans permettant d'assurer les mesures de température, d'humidité, de CO2 (modèle INSAFE+ Carbon uniquement) et de qualité d'air durant toute cette période. Certaines conditions peuvent endommager le capteur, réduire la sensibilité et/ou la durée de vie de la pile et donc l'autonomie du capteur : Une exposition du capteur à des températures ou une humidité différente des conditions normales d'utilisation. Une utilisation récurrente et/ou prolongée dans cet environnement exceptionnel.

ENTRETIEN

- Procéder régulièrement au nettoyage de votre capteur :
- Retirer la poussière sur votre capteur et nettoyer les bords supérieurs à l'aide d'un chiffon antistatique.

MISE AU REBUT ET RECYCLAGE DU DÉTECTEUR



Ce symbole, apposé sur le capteur et sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être mis au rebut avec les déchets ménagers, conformément à la Directive européenne 2002/96/EC relative aux Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Le capteur doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. Respectez les lois

de l'Etat en matière de mise au rebut. Grâce à votre coopération, vous contribuez à éliminer les effets potentiels de matières dangereuses sur l'environnement et la santé humaine, ainsi qu'à renforcer la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération. NEXELEC adhère à l'éco-organisme : Ecologic

ATTENTION : Le capteur contient une pile lithium : ne pas jeter au feu, faire fondre ou incinérer.

GARANTIE

VMI® au travers de la garantie NEXELEC propose une garantie contractuelle des capteurs INSAFE+ Pilot et INSAFE+ Carbon sur le territoire de l'Union Européenne, couvrant les fonctionnalités pour lesquelles l'appareil a été conçu, conformément au règlement et aux Directives Européennes applicables, et ce durant une période de 2 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie ne s'applique pas en cas de détériorations causées au détecteur du fait de négligence, de mauvaises conditions de stockage, de mauvaise manipulation, de mauvaise fixation, de mauvaise utilisation, de défaut d'entretien, de démontage, de modification, de non-respect des précautions d'utilisation du détecteur préconisés dans la notice. Cette garantie ne s'applique pas en cas de détériorations dues à l'utilisation de mauvais moyens de fixation ou de non-respect du processus d'installation.

Etant donné les nombreux paramètres qui peuvent influencer la qualité d'installation

du détecteur, seul l'utilisateur est à même de maîtriser les risques inhérents à son installation, car ils sont peu prévisibles et fonction de l'environnement dans lequel il est installé. Le mauvais fonctionnement ou non-fonctionnement du détecteur dû à un encrassement par la poussière et/ou par des insectes malgré un entretien conforme à la présente notice est considéré comme une usure normale de l'appareil et ne peut être couvert par la garantie car il est peu prévisible et fonction de l'habitation. Cette garantie ne constitue pas une assurance. Cette garantie s'ajoute à vos garanties légales. En cas de défaut constaté du produit, la mise en œuvre de la garantie dans les conditions mentionnées dans le manuel d'utilisation entrainera la réparation ou le remplacement du détecteur défectueux.

SERVICE APRÈS-VENTE

Avant de pouvoir demander l'application de la garantie contractuelle, vous devez consulter les informations disponibles sur le site internet www.nexelec.fr/support et obtenir impérativement un numéro de retour. Aucune prise en charge de garantie ne pourra être obtenue sans numéro de retour. En cas de défaut constaté pendant la période de garantie, l'acheteur doit expédier le détecteur par courrier au service après-vente de VMI au 16 rue des Imprimeurs 44220 COUERON France. Le détecteur doit être accompagné d'une preuve d'achat datée et d'une lettre demandant une mise en œuvre de la garantie et explicitant le défaut constaté.